Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1973)**

Heft 227

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

voquées et les statuts du PCS ne peuvent être revisés qu'avec le consentement du Comité exécutif de l'Internationale. D'après les statuts de l'IC, le Comité exécutif a le droit d'abroger et de modifier les décisions des sections, de donner des instructions à celles-ci et de leur imposer des représentants dont la tâche consiste à surveiller l'exécution des décisions prises par les Congrès et le Comité exécutif (Message cité, p. 395). Financièrement, enfin, le PCS dépend de l'Internationale communiste (comp. *Robert Grimm* op. cit. p. 214).

Cette extrême dépendance des sections est une des caractéristiques de la IIIe Internationale créée en 1919. En 1921, celle-ci a défini les conditions auxquelles pourraient être admis dans son sein les partis affiliés notamment les pouvoirs prépondérants accordés au Congrès international et au Comité exécutif dans la nouvelle organisation. Selon l'ouvrage de *Schenker*, « Die sozialdemokratische Bewegung in der Schweiz von ihren Anfängen bis zur Gegenwart », 1926, p. 19 et sv., « c'était à prendre ou à laisser ». Pour ce motif, le Parti socialiste suisse, faute de pouvoir choisir lui-même sa tactique propre, décida à la majorité de ne pas adhérer à la IIIe Internationale.

En vain les recourants allèguent-ils que cette centralisation du pouvoir était réservée pour une période où l'Internationle communiste considérait être « en période de guerre civile acharnée ». L'IC n'a jamais déclaré que cette « période de guerre civile », pour elle, était close, et les décisions prises n'ont jamais été rapportées ; si l'on considère les événements du monde dans leur ensemble, la situation interne des Etats n'apparaît pas sensiblement améliorée depuis 1921 ou depuis les statuts de 1928.

Il est vrai que le dernier congrès mondial de l'IC, en 1935, a chargé le Comité exécutif de préparer, pour le prochain Congrès, une modification des statuts actuels, afin de tenir compte des résolutions prises. Les recourants s'en prévalent ; mais, en attendant, loin d'être caducs, ces statuts sont encore en vigueur. Au surplus, la résolution en vertu de laquelle les sections, dorénavant, auront une plus grande initiative, ne restreint pas les pouvoirs du Comité exécutif international, mais l'invite simplement, pour des raisons de pure tactique, à habituer les sections à prendre rapidement et spontanément, au fur et à mesure des événements, les décisions qu'exigent les tâches politiques et tactiques du mouvement communiste ; tout au plus le Comité exécutif devrait-il éviter, en règle générale, de s'immiscer directement dans les questions d'organisation purement interne du parti. Encore faut-il, pour réaliser cette décentralisation du commandement, que les partis communistes soient dotés de cadres et de véritables chefs bolchéviques, formés avec le concours du Comité exécutif (VIIe Congrès, p. 16 et 12, discours de Dimitrow ; Message 1936, p. 397).

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pas d'accord avec DP !

Pour une fois, pas d'accord avec un article paru dans « DP », *Le jeudi de Pâques* (No 224), qui laisse entendre que le directeur de l'établissement dans lequel j'ai l'honneur d'enseigner aurait une tendance fâcheuse à se débarrasser de « la tâche fastidieuse de préparer les programmes et les horaires » en la confiant à l'ordinateur, que de surcroît il alimenterait mal et surchargerait.

Au-delà du cas particulier — l'intéressé, que ses collaborateurs et amis conjuraient depuis fort longtemps de ménager ses forces, se trouve actuellement malade, suite justement au surmenage et conséquence de ses cadences de travail « infernales » comme diraient nos amis gauchistes — il y a un problème général que l'on ne saurait laisser escamoter :

Les moyens des réformes

« Ces princes qui nous gouvernent » se sont lancés depuis des années dans toutes sortes de réformes de l'enseignement, qu'on peut approuver ou désapprouver (pour ma part, je suis parfois plus que sceptique). Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ne se sont pas toujours donné les *moyens* de réaliser les réformes qu'ils envisageaient.

... Et si vous décidez d'introduire des cours de chinois dans une école, la première chose est assurément de faire en sorte qu'il y ait des professeurs susceptibles d'enseigner le chinois...

En l'occurrence, si vous décidez de « démocratiser l'enseignement », d'ouvrir plus largement les portes de l'école secondaire et de l'université — très bien, ça — d'introduire un « gymnase à deux vitesses » (possibilité pour les élèves de faire leur gymnase en deux ou trois ans), etc., il est nécessaire de s'assurer qu'on dispose de locaux, de maîtres en nombre suffisant, de collections de livres (textes d'auteurs français, par exemple)...

Or c'est ce qui n'a pas été fait. Je ne donnerai qu'un exemple, parmi beaucoup d'autres : au début de cette année, un Grand Conseil inspiré jusque là par Fabius Cunctator a décidé soudain de passer à la politique de Varron et d'introduire cette année encore le gymnase à deux vitesses. Laissant aux directeurs intéressés le soin de trouver maîtres et locaux. Mais de maîtres et de locaux, on en manquait déjà *dramatiquement*. Il est de notoriété publique que certains postes ne sont pas mis au concours, parce qu'on sait qu'il n'y aura aucun candidat « papable » et qu'il vaut mieux tenter de se tirer d'affaire en confiant l'enseignement à des remplaçants, temporaires, étudiants de dernière année, etc. D'où certaines classes qui, en l'espace de deux ans, voient défiler trois, quatre et jusqu'à six maîtres, de français, d'anglais, de physique, etc. !

« Hand zu Mund Politik » !

Dans une étude consacrée à Camus, dont la grave *Quinzaine littéraire* croyait pouvoir dire quelque bien, Alain Costes écrit paraît-il cette phrase merveilleuse : « Le phallus de Sisyphe est devenu opérationnel » ! On se demande parfois si c'est aussi et toujours le cas de celui de tous nos contemporains...

Telle est la situation. Elle est presque sans espoir.

J. C.